

LES SÉPULTURES DE NOUVEAU-NÉS AU MOYEN-ÂGE: L'HYPOTHÈSE D'UN SANCTUAIRE À RÉPIT PRÉCOCE A BLANDY-LES-TOURS (FRANCE, SEINE-ET-MARNE)

Valerie DELATTRE

Si, dans toutes les sociétés, les petits enfants occupent une place spécifique dans le monde des vivants, les vestiges archéologiques mettent peu à peu en lumière la diversité des comportements manifestés à leur égard, dans le monde des morts. Leur reconnaissance, leur étude et leur compréhension constituent un axe essentiel de la recherche archéo-anthropologique actuelle. L'étude des structures funéraires et des courbes de mortalité montre que le Moyen-Âge, notamment, témoigne d'un comportement social particulier associé à la vulnérabilité du premier âge, perdurant jusque dans la mort.

En tout état de cause, la fouille et l'étude d'un site comme celui de Blandy-les-Tours apparaissent d'un intérêt majeur, permettant d'appréhender des gestuelles familiales et/ou communautaires, appliquées à une population «à la marge»

Le site

Le château de Blandy-les-Tours est, depuis 1992, la propriété du département de Seine-et-Marne (77) qui y entreprend une profonde réhabilitation, avec le concours du service des Monuments Historiques. Un important programme de recherches pluridisciplinaires, préliminaire à tous les projets de restauration et de mise en valeur du site, a donc été collectivement mis en œuvre (Figure 1).

L'intervention archéologique réalisée au printemps 2002 par une équipe de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), s'est déroulée dans la cour du château où avaient déjà été dégagés une partie des logis seigneuriaux, un tronçon de la courtine primitive et un bâtiment quadrangulaire énigmatique, communément assimilé à un Jeu de Paume moderne. Outre ces constructions castrales plutôt attendues, la mise au jour d'un bâtiment très arasé, reconnu comme un édifice culturel (attribution fondée sur ses caractéristiques architecturales et sur la présence de sépultures associées) confirmait l'ancienneté de l'occupation du site, largement préalable à la construction du château (Figure 2).

Une série de sondages archéologiques a confirmé la spécialisation vraisemblable de l'aire d'inhumations entourant le chevet repéré, car celle-ci n'accueille que des sépultures de très jeunes enfants. Il convenait, dès lors, de préciser la chronologie de cet ensemble inédit en considérant son inscription au sein de phases d'inhumations antérieures, notamment mérovingiennes, repérées depuis le XIX^e siècle, grâce à de

nombreux sarcophages en plâtre (l'église, de fondation précoce, est très proche du château) et dont l'aire d'extension demeurerait encore imprécise.

Contexte historique et archéologique

Le village de Blandy-les-Tours, occupe le rebord de la plaine briarde. Ce site castral relevait, d'après sa première mention connue, en 1216, de la seigneurie de Melun dont le tenant était alors Adam de Chailly (vicomte de Melun).

C'est au sein d'un paysage densément occupé dès l'Antiquité que s'établit le village. Le site est actuellement dominé par une vaste enceinte castrale sub-ovale, primitivement enserrée d'un fossé aujourd'hui restitué. L'église paroissiale Saint-Maurice borde ces ouvrages, à l'image de nombreux cas où château et église paroissiale se côtoient.

Le château, pour ses parties les plus anciennes, est attribué à la première moitié du XIII^e siècle. En parallèle, les mentions historiques confirment l'existence d'un logis seigneurial dès le début du XIII^e siècle (Viré 1995: 18-19). Cette heureuse convergence et les différentes interventions archéologiques réalisées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte semblent étayer, par défaut, le caractère plutôt récent de la construction seigneuriale.

Un cimetière du haut Moyen-Âge

De nombreuses sépultures sont régulièrement mises au jour, depuis le XIX^e siècle, au Nord du château, à proximité de l'église paroissiale Saint-Maurice (Figure 3). Cette présence massive de tombes du haut Moyen-Âge a entraîné la réalisation de plusieurs sondages archéologiques, topographiquement contraints par les structures domestiques: en effet, à mesure des investigations de terrain, la cour du château s'apparente à un vaste horizon funéraire mérovingien et carolingien.

Certaines de ces sépultures, dépourvues de tout mobilier, ont fait l'objet d'une datation ¹⁴C, confirmant la dense occupation funéraire du lieu entre le VII^e et le X^e siècle. L'étude de ces séquences stratigraphiques permet surtout l'observation de la phase de transition qui, de nécropole accueillant une population de type plutôt naturel, se transformera, en liaison avec l'agrandissement oriental de l'édifice préexistant (l'église dite «anonyme»), en cimetière spécialisé, dévolu à la seule inhumation des nouveau-nés.

L'église «anonyme»

Le plan de cette église comprend une nef rectangulaire qui s'ouvrait, à l'Est, sur un chœur de moindre ampleur mais de même plan. La travée orientale est scandée par des excroissances rectangulaires, signalant les contreforts. Ce dispositif subsiste également pour les angles orientaux des fondations, érodés par les multiples creusements de sépultures qui ont rogné ces maçonneries (Figure 4).

À l'intérieur de l'espace formé par l'agrandissement du chevet, une maçonnerie antérieure a été découverte. Orientée selon un axe nord-sud, elle présente une largeur constante (70 cm). Son parement ouest est composé de deux parties, sa base

étant formée par des assises de gros blocs de pierres meulières, supportant des lits moins hauts constitués de moellons disposés en arêtes-de-poisson. Un ultime témoin appartenant à un aménagement intérieur de la travée orientale subsiste: ces vestiges sont constitués d'une couche de pierres plates disposées sans liant, déterminant une forme carrée (90 cm de côté), cette disposition évoquant l'éventuelle base d'un autel. Les indices relevés permettent d'esquisser une chronologie des vestiges subsistants (de Mecquenem 2002: 23-24; Palazzo-Bertholon 2003: 7). Une possible tranchée de récupération signale la présence d'un bâtiment antérieur, représenté par des enduits peints des VI^e/IX^e siècles. L'absence de toute sépulture à l'intérieur du chevet reconstruit paraît souligner le caractère exclusif de cette zone ainsi que sa pérennité: un plan orienté; comprenant au moins deux travées dont l'une, à l'Est, se distingue par un important rétrécissement, succède à l'édifice primitif. Cette église fut rapidement modifiée, ces nouvelles dispositions amplifiant celles de l'état antérieur.

La similitude des faciès techniques entre ce dernier état et la paroissiale Saint-Maurice renforce leur contemporanéité relative et l'hypothèse d'un fonctionnement cohérent au sein d'un groupe paroissial.

Le croisement de ces données avec les indications fournies par les indices architecturaux observés rend probable l'attribution des premiers états reconnus de cette église au X^e siècle, les états antérieurs étant représentés par des fragments d'enduits peints. Ainsi, la corrélation pertinente des données issues de l'analyse archéologique avec les informations relatives à l'analyse des différents horizons funéraires apparaît déterminante pour la compréhension de l'évolution de ce site. La convergence de ces deux démarches conduit à la restitution d'un groupe paroissial dont les deux églises ont sans doute été élevées entre la fin du X^e et la première moitié du XI^e siècle, l'une d'elle se spécialisant dès le XI^e siècle dans l'accueil des sépultures de nouveau-nés. Cette spécificité est à l'origine de l'ultime reconstruction du chœur de l'église «anonyme», cette matérialisation architecturale signalant la prépondérance de cette fonction originale.

Une église spécialisée ?

Le recrutement démographique et les repères chronologiques

72 sépultures de sujets immatures, dont l'âge au décès varie entre 24/26 semaines *in utero* et 30 mois, ont été retrouvées au plus près du chevet, largement dégagé à cet effet sur deux secteurs peu dégradés par les opérations archéologiques antérieures:

- La périphérie des murs du chevet de l'église anonyme, avec une zone plus largement investiguée au Sud (Figure 5).

La jonction de l'abside et du chevet, au Nord.

Cette pratique funéraire ultra sélective se déploie ici entre 1000-1050 (adjonction du chevet construit de l'église anonyme) et, au plus tôt, le milieu du XIII^e siècle. La datation de la sépulture n° 68 (980-1160 ap. J.-C) est quasiment identique à celle de la sépulture

n° 91 (990-1160 ap. J.-C) même si elles ne participent pas du même recrutement funéraire: rappelons que la construction du mur oriental du chevet, conditionnant les modalités de sélection, s'inscrit entre ces deux creusements. Cette quasi-simultanéité traduit les limites de la méthode de datation qui propose ici l'inscription de ces deux défunts dans une même fourchette de près de 180 ans. Si d'importants bouleversements fonctionnels et architecturaux ont affecté l'édifice dans ce laps de temps, aucune discontinuité funéraire n'a été mise en évidence.

La spécificité funéraire de l'église anonyme

Afin de proposer une hypothèse quant à la dévolution atypique d'une église n'accueillant que de très jeunes sujets décédés en bas-âge, il convenait donc de considérer d'autres sites et édifices contemporains (ou légèrement antérieurs) ayant accueilli ce type de population: cette démarche revient à recenser le comportement des communautés médiévales à l'égard des nouveau-nés et les modalités d'inhumations, toujours très spécifiques, réservées à cette classe d'âge marginalisée.

Les lieux d'inhumation des nouveau-nés et des jeunes enfants

Dans les cimetières des VI^e-VIII^e siècles, dits «en plein champ» car dissociés d'un lieu de culte, les tout petits (0-1 an) font toujours défaut et les enfants de moins de 10 ans sont largement sous-représentés. Les effectifs de non-adultes apparaissent en contradiction avec la réalité de la mortalité infantile car la moitié des effectifs inhumés devrait être constituée de sujets immatures, dont une très large majorité de nouveau-nés et de nourrissons. Ce déficit démographique est donc une cruelle évidence, même s'il faut prendre en compte l'incidence de la conservation différentielle des petites pièces osseuses parfois fragilisées (propriétés physique-chimiques particulières des os des jeunes enfants) et l'érosion de fosses sépulcrales faiblement creusées. En ce sens, et c'est toujours une évidence pour les paléodémographes, l'étude des cimetières du haut Moyen-Âge ne permet pas d'observer l'incidence de la néo-mortalité et les rares travaux esquissés mettent en évidence la sous-représentation, forcément discordante, des enfants au sein de la communauté des morts.

Au fur et à mesure de l'avancée dans le monde rural et urbain carolingien, le nombre de sépultures d'enfants augmente: on évoque parfois la «conquête» du cimetière communautaire par les petits enfants (Pilet, 1994) et le souhait de voir perdurer les liens familiaux dans la mort. En tout état de cause, la présence aléatoire des nouveau-nés dans le cimetière et le soin particulier apporté à certaines de leurs sépultures semblent indiquer que leurs modalités d'inhumation restent à la discrétion des familles. En règle générale, les enfants ne sont pas isolés dans des secteurs réservés mais rattachés à une ou plusieurs sépultures d'adultes.

Dans les cimetières associés à un édifice de culte, alors que la plupart des investigations archéologiques demeurent partielles et souvent concentrées au plus près, et dans l'église, les conclusions quant au comportement face à la mort du nouveau-né, appa-

raissent biaisées par ces effets de fouille. Il est très souvent fait mention de concentrations d'enfants (comptant parmi eux quelques nouveau-nés) au droit fil des murs, ce qui tendrait à se rapprocher de la topographie funéraire observée à Blandy-les-Tours. Sous la chapelle castrale de Saint-Germain d'Ambérieu (Ain), une église primitive des VI-VII^e siècles, livre ainsi une grande proportion d'enfants inhumés aux abords immédiats ou à l'intérieur de l'édifice lui-même. Sur une cinquantaine de squelettes exhumés, 35 appartiennent à des enfants, dont certains très jeunes (mort-nés ?). Ceux-ci ont parfois été inhumés dans des tombes spécialement aménagées pour eux ou dans des fosses d'adultes plus ou moins modifiés à cet usage (Mandy, 1995, p. 196).

Cette situation renvoie immanquablement à la topographie funéraire chrétienne et à l'existence de secteurs privilégiés: inhumation le long des murs (*sub stillicido*), dans le chœur, sous le parvis,... Ces emplacements hiérarchisés et convoités témoignent de l'attention particulière réservée à certains défunts honorés. Ces groupes d'enfants traduisent donc l'intérêt porté, par les familles et par la communauté, à leurs nourrissons prématurément disparus; bien loin de voir une société blasée par sa mortalité néonatale, il faut souligner l'importance de l'inhumation privilégiée réservée aux plus jeunes membres.

Cette pratique se confirmera largement autour des églises devenues paroissiales. La proportion d'enfants augmente, et on trouve des regroupements encore plus systématiques le long des murs (sachant que les adultes se retrouvent souvent en léger retrait). La mise au jour de nombreux enfants, récurrente dans la proximité immédiate des églises, concerne indifféremment toutes les classes d'âges immatures. Des fouilles récentes ont parfois mis en évidence des recrutements liés à l'âge où, à chaque lieu d'inhumation semble rattachée une période de la petite enfance, au moins jusqu'à 7 ans:

- A Dassargues (Hérault), dès la période carolingienne, les tombes situées contre l'abside de l'église livrent des sépultures périnatales, tandis que les enfants décédés entre 6 mois et un an sont inhumés soit devant l'église, soit à l'écart, dans une zone d'ensilage ou dans les ruines de la ferme. Aucun sujet de plus de 7 ans ne se trouve dans la partie du cimetière où sont inhumés les autres enfants (Garnotel et Fabre 1997).

- A Portejoie (Eure), les enfants sont rares et disséminés dans le cimetière sans église. A partir de l'époque carolingienne, se développe une concentration de sépultures d'enfants en très bas âge le long du mur sud de la nef de l'édifice de culte, nouvellement construit (Carré 1996).

Même si l'existence de secteurs privilégiés, renvoyant à la spécificité de certaines zones cimétériales est avérée, il convient toutefois d'être mesuré et de toujours considérer la présence simultanée des sépultures d'adultes contemporaines et directement mitoyennes. Certains secteurs à forte proportion de sujets immatures ne sont, en fait, que le reflet de la forte mortalité infantile au sein de groupes familiaux et paroissiaux unis dans la mort. Ainsi, pour la première moitié du XI^e siècle, la cour d'Albane à Rouen a livré un groupe composé de «13 hommes, 6 femmes, d'un adulte de sexe indéterminé et de 15 enfants, parmi lesquels 3 périnataux. En tout état de cause, cette zone où figure une forte majorité d'enfants peut correspondre à un regroupement de sépultures à caractère familial» (Niel 1997).

Ces secteurs réservés expriment les privilèges funéraires accordés à certaines classes d'âges (ici les jeunes enfants sans distinction d'âges). On peut souligner que ces partitions funéraires seront encore très présentes à l'époque moderne: «A Chalonne, en 1732, une supplique à l'évêque nous indique qu'il existe à l'ouest un espace restreint qui sert de cimetière pour enterrer les petits enfants. Cette distinction entre «le petit cimetière» réservé aux enfants baptisés n'ayant pas atteint l'âge de raison et le «grand cimetière» des adultes s'observe fréquemment dans les registres paroissiaux» (Prigent et Hunot 1996: 102).

Les particularités de Blandy-les-Tours

La spécificité de Blandy-les-Tours apparaît dès lors indubitable. A l'inverse des situations observées pour l'ensemble des édifices de culte mentionnés, aucune sépulture n'est inscrite dans l'emprise de son chevet: l'unique tombe (sep. n° 47, datée entre 1150 et 1300 après J.-C.), très dégradée, est ici anecdotique et correspond sans doute à un stade ultime et inédit de l'utilisation funéraire du lieu.

A l'inverse encore de tous les exemples cités, les interventions archéologiques à Blandy-les-Tours ont nettement mis en évidence l'exclusivité systématique des sépultures de nouveau-nés, de nourrissons et même de fœtus: partout ailleurs, même s'il existe un recrutement sélectif des inhumations, celui-ci s'exerce en faveur de tous les enfants, au sens large du terme. Sans doute peut-on préciser que ceux-ci ont rarement plus de 7 ans, cet âge de raison mettant un terme à l'*infantia*, la petite enfance des auteurs médiévaux. Les enfants décédés avant leur confirmation (7-8 ans) sont généralement inhumés dans un secteur réservé du cimetière paroissial ou de l'église tandis que les enfants qui ont été confirmés sont inhumés selon les mêmes modalités que les adultes. De plus, la présence de sépultures d'adultes est partout ailleurs patente, en proportions certes variables.

À Blandy-les-Tours, la sélection ne s'exerce évidemment pas en faveur des enfants (au sens générique du terme), mais en faveur des seuls tout petits. Souvent, et en liaison avec les contraintes d'emprise de fouille à respecter, seuls les abords immédiats des églises sont appréhendés, livrant, de fait, les sépultures d'enfants et non celles des adultes, inhumés en léger retrait. Ici, la lecture de l'espace funéraire ne peut être biaisée par des effets de fouille aléatoires, puisqu'il a notamment été possible d'étendre les investigations sur plusieurs dizaines de mètres au Nord du chevet, sans que la moindre sépulture de sujet âgé de plus de 30 mois ans n'ait pu y être retrouvée.

En l'état actuel de la connaissance du site, ce recrutement exclusif s'exerce seulement au droit fil du chevet (vraisemblablement édifié pour cette pratique spécifique), sans que le phénomène ait pu être clairement mis en évidence autour de la nef préexistante. Les contraintes de la fouille n'ont pas permis d'appréhender le comportement funéraire aux abords immédiats de cette nef dont on ne connaît que deux sépultures mérovingiennes, mises au jour à l'Ouest, le long du probable mur de façade de l'édifice (Viré 1995) et deux sépultures d'enfants (sep. n° 122 et sep. n° 123) issus d'un rapide sondage effectué au pied du mur latéral nord. Une datation ¹⁴C du squelette de la sépulture n° 123 a été effectuée: en effet, ces sépultures d'enfants, inhumés le long de la nef, paraissent s'inscrire dans le même horizon stratigraphique que les

nouveau-nés disséminés autour du chevet. Datée entre 980 et 1190 après J.-C. (GrA-21561), cette sépulture renvoie au fonctionnement funéraire classique d'une église, privilégiant, dans sa proximité, les sépultures d'enfants. Même si ce sondage n'a pas valeur de conclusion, il permet d'étayer l'hypothèse selon laquelle la fonction funéraire atypique de l'église anonyme se concentre dans le pourtour de son seul chevet, le reste de l'édifice adoptant peut-être un comportement cimétériel plus classique.

Cette particularité inédite et sélective de l'horizon funéraire généré par le chevet de Blandy-les-Tours apparente peut-être cette église à un sanctuaire à répit, avec toutefois une particularité troublante, celle de la précocité du geste ici observé (Figure 6).

Les sanctuaires a répit

Lors du décès d'un nouveau-né non baptisé, les familles tentaient l'impossible, car le pire, pour elles et pour le salut du jeune défunt, n'était pas la mort, si fréquente, mais l'absence de régénération du corps par le sacrement. Ne pouvant trouver le repos, l'âme était alors «condamnée à une errance perpétuelle en des lieux inhospitaliers» (Gélis 1984, p. 488). On conduisait donc le corps à l'un de ces sanctuaires dits à «répit» et le nouveau-né était déposé sur l'autel. Au bout de quelques heures, voire de quelques jours, s'il remuait ou donnait le moindre «signe de vie», le baptême lui était administré. Aucun participant ne s'étonnait de la résurrection temporaire d'un mort ! Mais ce répit inespéré n'était qu'un état temporaire du cadavre, qui retournait à une grande flexibilité après une première rigidité. Ce relâchement s'accompagnait de bruits, de spasmes impressionnant l'assemblée et accréditait l'idée d'un retour fugace à la vie, autorisant le baptême. Lorsque ce miracle était obtenu, la mort qui suivait immanquablement importait peu; le corps du nourrisson était le plus souvent enterré dans le cimetière qui jouxte le sanctuaire. Il rejoignait les autres nourrissons bénéficiaires de ce répit tant espéré et qui pouvaient donc être enterrés en terre bénite.

En règle générale, ces sanctuaires ont été fréquentés du XIV^e au XIX^e siècles, surtout en Flandre, en Picardie, en Alsace, en Bourgogne, en Savoie, en Provence et en Auvergne. Des dizaines de sites, occasionnels ou permanents sont actuellement recensés en France, mentionnés en Belgique, en Allemagne méridionale et rhénane, en Suisse, en Autriche et en Italie du Nord (Gélis 1984).

Les études récentes, concernant le phénomène des sanctuaires à répit (Gélis 1984), les travaux sur le baptême néonatal (Lett 1997) et les derniers colloques relatifs au statut des nouveau-nés («Santé, Médecine et assistance au Moyen-Âge», 1985, «La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne», 1997) sont unanimes pour fixer l'apparition et la diffusion de cette pratique aux alentours du XIII^e siècle. Aucune source, historique et/ou archéologique, ne propose encore de faire naître ce phénomène dès le XI^e siècle, comme cela semblerait pourtant lisible à Blandy-les-Tours.

En revanche, si ces lieux de résurrection temporaire des nouveau-nés, générateurs d'une pratique très populaire, ne sont pas si tôt mentionnés, plusieurs récits antérieurs font déjà état de miracles «à répit» sporadiques.

Le premier d'entre eux, certes anecdotique puisque très isolé, remonte au IV^e siècle: saint Augustin évoque une femme d'Uzale, en Afrique, dont l'enfant, encore au

sein, meurt. Elle invoque saint Etienne qui ressuscite le bébé, le temps du baptême (saint Augustin, Sermons, 324, P.L. 38, col. 1446-1447, dans Treffort 1997a).

Grégoire de Tours, au début du VIII^e siècle, rapporte quelques exemples identiques dont celui d'une mère qui, ayant perdu son fils nouveau-né, veut faire croire à l'évêque Wilfrid d'York qu'il est encore vivant pour le faire baptiser. Le saint s'en aperçoit et, à la demande de la mère, ressuscite l'enfant pour lui administrer le sacrement salvateur (Lett 1997).

Alors que les sources écrites font état de quelques miracles, insistant surtout sur l'importance grandissante du baptême, il n'est encore jamais fait mention de lieux constitués et consacrés à cet effet, accueillant les familles en quête d'une résurrection temporaire. Comprendre le geste largement pratiqué à Blandy-les-Tours dès le XI^e siècle revient donc à considérer l'administration du baptême et à s'interroger sur le statut des enfants mort-nés avant les XII^e-XIII^e siècles.

L'enfant et le baptême

De l'Antiquité à la fin du haut Moyen-Âge

Dès le début du christianisme, se référant au Nouveau testament, l'Eglise affirme la nécessité du baptême pour être sauvé: «... à moins de naître d'eau et d'Esprit, nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu» (Jean 3,5 dans Lett 1997). Le baptême est ainsi le principal rite qui confère au nouveau-né un statut et le lave de la souillure originelle de ses parents.

Dès le VI^e siècle, l'Eglise recommande le baptême des enfants sitôt après leur naissance. Certains pénitentiels en fixent l'âge à trois ans maximum, comme si avant cet âge, l'*infans* bénéficiait d'une protection particulière. En règle générale, le sacrement est administré une à deux fois par an, lors des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, d'où le risque de voir mourir les enfants non baptisés, dans les premiers mois (et même années) de leur vie (Cy 1990). Sans doute doit-on voir dans les rares sépultures de «grands» enfants inhumés à Blandy-les-Tours, (certains étaient âgés de près de 30 mois lors de leur décès), les conséquences implicites de ces baptêmes tardifs.

La fin du haut Moyen-Âge est une période qui oscille constamment entre des attitudes bienveillantes à l'égard de l'enfant mort baptisé et des comportements de marginalisation du nouveau-né non baptisé. Après des siècles où il semble que le devenir du nouveau-né, baptisé ou non, reste confié à la seule appréciation des familles, une transformation très nette apparaît dès l'époque carolingienne sous l'influence grandissante de l'Eglise. L'encadrement des fidèles se renforce et le baptême est administré de plus en plus tôt, pour ne pas risquer un décès sans sacrement. En effet, l'Europe chrétienne a peu à peu reporté sur les enfants décédés sans baptême, l'antique malédiction qui pesait sur les *ahori*, les morts avant l'heure. Comme eux, ces petits morts n'accèdent pas au Paradis et, selon la doctrine largement répandue de saint Augustin, leurs âmes sont condamnées aux Enfers. De nombreux pénitentiels, notamment carolingiens (à l'image du «Décret» de Burchard de Worms (Allemagne) rédigé entre 1008 et 1012) se font l'écho de pratiques maléfiques qui ne condamnent que très faible-

ment, par exemple, l'empalement de cadavres de nouveau-nés décédés sans baptême. Ces gestes effroyables, assimilés à de la sottise ou à de l'inconséquence, ne sont jamais sévèrement sanctionnés comme ils le seront, à l'inverse, au travers nombre de procès et bûchers du XIV^e siècle.

Ces pratiques étaient surtout destinées à rendre inoffensifs les *ahori* susceptibles de revenir sous forme de fantômes ou ombres maléfiques pour nuire aux vivants, en mettant brutalement fin à leurs errances nocturnes ou diurnes. Aux siècles classiques, ces croyances et ces comportements n'auront pas totalement disparu, mais on craindra surtout l'utilisation du petit cadavre par les sorciers ! Ces croyances et ces déviances expliquent évidemment l'acharnement déployé par tous pour une administration du baptême à tout prix...et le plus tôt possible !

Le tournant charnière du *limbus puerorum*

Dès le XII^e siècle, la stricte séparation «monde des vivants» «monde des morts» initiée par saint Augustin se fissure et de profonds changements affectent la société, permettant la création du *limbus puerorum*, niveau intermédiaire des limbes, situées en bordure de l'Enfer. L'enfant, certes mort avec le péché originel, mais sans avoir eu le temps de pêcher par lui-même, ne méritait pas la peine du feu, mais devait être seulement privé de la vision béatique. Là encore, l'idée que ces petites âmes erreraient jusqu'au Jugement Dernier restait insupportable aux parents. En cas de mort sans baptême, ils en étaient réduits à trouver des subterfuges, pour eux comme pour l'enfant.

Le sacrement du baptême avait bien sûr évolué, dans le souci de plus en plus pressant d'assurer le salut spirituel de ces enfants en les baptisant le plus tôt possible: dans la première semaine de vie au XIII^e siècle, «le plus tôt possible» au XVI^e siècle (généralement dans les 3 jours qui suivent la naissance). Au XVIII^e siècle, le baptême intervient dans les deux jours, voire le jour même, à la naissance (baptême *quamprimum*) (Lett 1997).

Cette évolution générale est à l'origine de la pratique du baptême par aspersion et non plus par immersion. Les statuts synodaux conseillent: «*afin d'éviter de mettre en péril le baptisé, on n'immergera pas la tête de l'enfant dans l'eau, mais le prêtre aspergera par 3 fois son front avec un petit récipient ou toute sorte de vase propre et décent*». (Lett 1997).

Alors que la cérémonie intervient de plus en plus tôt après la naissance, se développe, aux XII^e et XIII^e siècles, la psychose de la mort sans baptême. L'Eglise devra même faire des concessions aux familles en autorisant des laïcs (y compris les parents) à administrer eux-mêmes le premier sacrement. Et lorsque l'enfant décède sans baptême, le «subterfuge» du répit est envisagé, confortant l'idée de la toute-puissance divine et de la Vierge, à laquelle seront souvent dédiés ces sanctuaires à répit très populaires.

Les nombreux foetus de Blandy-les-Tours

22 foetus (soit près d'un tiers du NMI) participent de la population inhumée autour du chevet de l'église anonyme. Leurs âges au décès s'échelonnent entre 24/26 semaines *in utero* et une à deux semaines avant le terme (à savoir 40 semaines) (cf. *infra*).

Si, pour les plus «âgés» d'entre eux, l'hypothèse d'un décès lors de l'accouchement ou peu après une naissance prématurée est envisageable, on doit aussi proposer que les plus «jeunes» d'entre eux soient issus de fausses couches tardives ou de césarienne *post-mortem* (Figures 7 et 8).

En effet, c'est toujours au cours de cette période charnière des XI^e-XIII^e siècles que l'Eglise consentira à l'ouverture du corps d'une femme morte en couches (ou accidentellement), avec toujours cette obsession de l'administration du baptême. L'idée de césarienne *post-mortem* n'est toutefois pas inédite puisque la *lex Régia* (VIII^e s. avant J.-C.) ordonnait déjà sa pratique en cas de mort maternelle.

Odon de Sully, évêque de Paris (1196-1208) est le premier à conseiller l'ouverture du corps des femmes enceintes, s'il subsiste un espoir que l'enfant puisse être trouvé vivant. Les théologiens n'hésitent plus à évoquer la nécessité de la césarienne *post-mortem* afin d'éviter de laisser un être non baptisé dans un corps mort : «*secondement note que l'enfant peut vivre au ventre depuis que la mère est morte au moins par aucuns temps... et tantôt le ventre de la mère doit être ouvert et doit-on traire l'enfant et par tel engin fut extrait tout premier Cesar si comme ont dit et de ce il fut ainsi appelé*» alors on doit ouvrir la cicatrice par l'instrument de chirurgie...» (Bernard de Gordon in Laurent 1989). L'opération est même décrite avec précisions: «*Si la femme est morte et que l'on se doute que l'enfant soit vivant, parce que l'ordonnance du Roy défend d'enterrer la femme enceinte jusqu'à tant que l'enfant en soit dehors. En tenant la bouche et la matrice de la femme ouverte, avec un rasoir de long à côté gauche d'autant que cette partie là est plus libre que la dextre à cause du foie en y mettant les doigts que l'enfant soit retiré*» (Guy de Chauliac, dans Laurent 1989). Nombre de fœtus ainsi malmenés mouraient et, là encore, une suscitation était envisagée afin que l'enfant puisse bénéficier d'un répit temporaire.

La présence notoire des fœtus de Blandy-les-Tours étaye l'hypothèse que cette église anonyme ait été, pendant près de deux siècles, un sanctuaire à répit; elle semble expliquer pourquoi, malgré les affres d'une mortalité néo-natale et d'une mortalité en couches importante, très peu de sépultures de femmes enceintes sont, par ailleurs, mises au jour, au regard du nombre de cimetières médiévaux fouillés. Il y a probablement eu dissociation des deux corps pour administrer le baptême au fœtus.

La précocité du geste à Blandy-les-Tours

Blandy-les-Tours semble répondre pleinement à la définition de ce que sera, au XV^e siècle, un «sanctuaire à répit», accueillant l'enfant décédé sans baptême pour une résurrection temporaire, le temps d'un sacrement *in extremis* lui ouvrant le Paradis. Le cimetière associé au chevet de son église anonyme et sa population inhumée, très juvénile, largement périnatale, correspondent au recrutement funéraire d'un tel sanctuaire.

Si la précocité du geste ici observé surprend, ce sanctuaire, établi dans une église préexistante bénéficiant (probablement à cet effet) d'un agrandissement architectural conséquent, est contemporain d'une révolution du statut des nouveau-nés. C'est aux alentours de ces XI^e et XII^e siècles qui voient Blandy-les-Tours pratiquer un geste populaire inédit, que s'installe cette période transitoire où sont revisités tous les principes

du baptême: mode d'administration (de l'immersion à l'aspersion) et date (préférence accordée au baptême *quamprimum*).

Alors que dans les sanctuaires à répit plus tardifs ne seront mentionnés que des enfants mort-nés ou décédés dans les premiers jours de leur vie, il n'est pas étonnant de retrouver, à Blandy-les-Tours, des enfants âgés de quelques mois voire d'un ou deux ans. Cette particularité renvoie à la précocité de ce sanctuaire alors même que nombre d'enfants attendaient le baptême longtemps après leur naissance, encourageant, de fait, le risque de décéder sans sacrement. La présence de quelques enfants décédés autour de 2 ans (incongrue dans un «répit» moderne), témoigne immanquablement de cette précocité.

Tous ces éléments plaident en faveur de l'existence d'un sanctuaire à répit, mais il faut s'interroger sur cette précocité déroutante: l'église anonyme de Blandy-les-Tours est-elle inédite, sorte de précurseur encore ponctuel dont les origines sont évidemment impossibles à appréhender ? Sachant que la connaissance des sanctuaires à répit est majoritairement documentée par les sources historiques et archivistiques du Moyen-Âge et de l'époque moderne (procès verbaux, registres et actes divers relatifs à l'encadrement des fidèles...), doit-on plutôt invoquer le déficit des sources aux alentours du XI^e siècle ?

En tout état de cause, aucun site de ce type n'a pu encore faire l'objet d'une fouille archéologique probante, même si de nombreux exemples restent encore accessibles à l'investigation (notamment en Bourgogne).

L'église anonyme de Blandy-les-Tours apparaîtrait donc comme un exemple précoce et peut-être inédit de ce qui se généralisera, à travers l'Europe, sans qu'il soit encore possible d'expliquer cette particularité.

Tout au plus peut-on proposer que le phénomène des sanctuaires à répit est plus ancien qu'il n'y paraît. A Blandy-les-Tours, indépendamment de l'aspect spectaculaire des lambeaux d'aires d'inhumations conservés, la pratique a été très ponctuelle (moins de deux siècles): l'histoire même du site montre que la possible fonction «répit» et la sélection funéraire s'interrompent avec l'établissement du château, en scellant ces occupations antérieures. Alors même que par ailleurs, dans toute l'Europe, les sanctuaires à répit vont connaître une large diffusion, cette fonction similaire dévolue à l'église anonyme s'achève, sans qu'il soit encore possible de préjuger du maintien de l'édifice religieux au sein de la cour castrale.

L'intérêt de ce site revient aussi à s'interroger sur le nombre et la fréquentation de ces sanctuaires à l'époque médiévale et moderne: selon les spécialistes, «*dans les régions où ces pratiques étaient connues, il n'était guère nécessaire de parcourir plus d'une vingtaine de kilomètres avant de pousser la porte d'un sanctuaire*» (Gélis 1984: 510). Dès lors, que penser alors de la réalité de ce type de sanctuaire plus de cinq siècles auparavant ? Les mentions, même médiévales et modernes, de chapelles à répit sont très sporadiques pour la Seine-et-Marne et pour toute l'Ile-de-France. Alors qu'il est fait état de très nombreux sanctuaires dévolus à la guérison du cortège des maladies infantiles, on peut juste mentionner l'exemple de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne): «En 1128, le «mal des Ardents» sévissait en Ile-de-France et surtout à Lagny. Raoul, abbé, conseilla aux malades de recourir à la Vierge et plusieurs guérirent devant son image. Dès lors, la statue ne fut plus connue que sous le nom de «Notre-Dame des Ardents»

ou «Notre-Dame des Aydans» ou aussi de Notre-Dame du Bon-Secours. En 1429, sa renommée s'accrut du fait que c'est à ses pieds que Jeanne d'Arc obtint la résurrection d'un nouveau-né décédé depuis 3 jours» On sait qu'à la suite de ce miracle, les mères venaient déposer leurs enfants mort-nés aux pieds de la Vierge en espérant un répit temporaire (Denis 1896).

De même à Provins, dans l'église Saint-Ayoul (Seine-et-Marne), une fouille récente du cimetière paroissial, a permis la mise au jour de 111 sépultures médiévales et modernes: 21 sont attribuables à des adultes et 90 à des sujets immatures (0-12 ans). Pour les classes d'âges les plus jeunes (moins d'un an, de 1 à 4 ans et de 5 à 9 ans), la distribution du cimetière est apparue incompatible aux fouilleurs avec une mortalité naturelle. En outre, une chapelle détruite au XIX^e siècle, était dédiée à Sainte Marguerite (invoquée pour les femmes en couches et le salut du nouveau-né), ce qui inciterait à voir un lien privilégié de l'église avec les décès des tout-petits ou même celle d'un phénomène de type répit (Guillon et *alii* 2002). Mais là encore, il faut composer avec la présence contemporaine et très proche des sépultures d'adultes et, si l'hypothèse mérite d'être retenue, il faut rappeler l'importance de la présence ecclésiastique dans la ville de Provins, induisant un encadrement strict et régulier des fidèles, plaidant pour un pédo-baptême systématique ne laissant que peu de marge possible aux décès d'enfants sans sacrement...

Le comportement de l'Église

L'Église a soit adopté une attitude complice soit dénoncé ces comportements superstitieux, sans jamais apporter de réponse satisfaisante à la réelle angoisse parentale. D'un côté la prudence, le doute quant à la validité des signes de vie, de l'autre, la tentation de proclamer la toute-puissance de Dieu. Longtemps hésitantes face à ces pratiques, les autorités ecclésiastiques locales les avaient bien vainement condamnées en diverses régions. On peut rappeler l'extrait du Synode de Langres, en 1452, qui stigmatise sans appel cette pratique: «*Ces enfants étant, au commencement, froids et raides comme un bâton, il arrive qu'on leur confère le saint baptême et qu'on leur accorde la sépulture ecclésiastique... Pour réprimer un tel abus, nous défendons très étroitement sous peine d'excommunication et d'amende arbitraire, de le réitérer dans notre ville et dans tout notre diocèse, ordonnant qu'on ne confère point le sacrement de baptême, ni la sépulture ecclésiastique à des enfants qu'on saura être sans vie naturelle ou miraculeuse*» (Gélis 1984).

Tardivement encore, au XVIII^e siècle, la Papauté prendra position contre cette pratique, estimant que, faute d'avoir jamais été accompagnées d'émissions de cris ou de gémissements, les prétendues résurrections d'enfants ne sauraient être considérées comme des miracles, les soi-disant «signes de vie» ne constituant pas des «preuves suffisantes» (Gélis 1984).

La répétition des condamnations, au fil des siècles, prouve l'évident maintien et la diffusion constante de cette pratique très populaire. Pourtant, elle s'estompera peu à peu à partir du XVIII^e siècle, à mesure que les suscitations d'enfants obtenues grâce à l'intercession de la Vierge s'accroissent au détriment des «répits». Une nouvelle pastorale se met en place, exaltant le miracle marial. Dans certaines régions françaises,

comme le Nivernais ou la Provence, cette pratique se maintiendra occasionnellement jusqu'au début du XX^e siècle .

Approche anthropologique

Méthodologie

La mise au jour d'un tel ensemble, chronologiquement cohérent et proposant, pour étude plus de soixante-dix très jeunes sujets dont les âges au décès s'échelonnent entre 24-26 semaines *in utero* (sep. n° 11) et près de 3 ans (sep. n° 127), revêt un intérêt ostéologique et anthropologique incontestable. Cette classe d'âges est généralement la grande absente des esquisses démographiques et que les squelettes étudiés sont le plus souvent dégradés, incomplets ou peu nombreux pour le même site fouillé.

On doit souligner l'étude rigoureuse et systématique menée sur la douzaine de très jeunes enfants inhumée dans l'atelier de potiers de Sallèle-d'Aude (Duday, Laubemheimer et Tillier 1995) ou l'investigation engagée sur trois nécropoles de l'Hérault, visant à considérer la place du très jeune sujet médiéval au sein de l'espace des morts (Garnotel et Fabre 1997). L'intérêt pour cette classe d'âge est tel que la mise au jour du squelette d'un fœtus atteint de pathologies multiples peut susciter la rédaction d'un article (Berato *et alii* 1997) et que nombre de publications récentes tentent d'estimer, parfois par défaut et avec précautions, l'incidence réelle de cette population au sein des communautés protohistoriques, antiques (Blazot et *alii* 2003) et médiévales (Niel 1997; Alduc-le-Bagousse 1997).

Pour permettre une conservation optimale des informations favorisant à la fois la constitution d'une base de données ostéologiques et ouvrant sur la compréhension des modes d'inhumations de ces très jeunes sujets, la plus grande minutie a été appliquée à l'enregistrement des observations, notamment d'ordre taphonomique. L'ensemble des sujets périnataux a ainsi bénéficié d'une fouille fine, d'un enregistrement et d'un démontage minutieux, suivis d'un prélèvement du sédiment dégagé, destiné à un tamisage léger à l'eau (Figure 9).

Bien que le cadre d'une fouille programmée autorisait un investissement de temps plutôt confortable pour chaque sujet mis au jour, le relevé sur le terrain n'a pas pu être systématisé: pour les rares sépultures trop dégradées ou *a contrario* très lisibles, le relevé infographique s'est effectué *a posteriori*, en utilisant un cliché numérique vertical et de nombreuses déclinaisons de détails, réalisées à mesure du démontage de chaque petite pièce osseuse. La documentation iconographique ainsi constituée répond dès lors à plusieurs objectifs: le nécessaire inventaire des sépultures se double ici d'un relevé précis et détaillé alors que la qualité du trait, non interprété et dépouillé, autorise même la lecture des processus taphonomiques. Leur réalisation a permis la constitution d'une base de données exploitables, adaptées car pleinement lisibles. Pour chaque sujet, le démontage s'est effectué «os par os» ou par fragment non encore ossifié, avec identification précise, numérotation de chaque pièce osseuse et localisation sur un cliché ; pour les individus les plus «âgés», l'enregistrement a parfois été

allégé avec un démontage commun de groupe de pièces osseuses voisines («membre inférieur», «membre supérieur» ...) (Figure 10).

La diagnose du sexe à partir du squelette demeurant un problème non résolu pour les sujets immatures et *a fortiori* pour les jeunes enfants, aucune étude en ce sens n'a été envisagée. En revanche, il importait de pouvoir déterminer précisément l'âge au décès de chaque individu: pour ce faire, il a été choisi de privilégier les équations de Fazekas et Kosa généralement appliquées aux fœtus et aux nouveau-nés pour les seuls os longs (Fazekas et Kosa 1978). Les données acquises ont ensuite été complétées par des observations morphologiques, comme le développement des points d'ossification secondaire, en adaptant l'investigation au travail déjà réalisé sur les 12 nouveau-nés et nourrissons mis au jour dans l'une des pièces de l'atelier gallo-romain de Sallèles d'Aude (Tillier et Duday 1990: 91). Leur ont été associées (notamment pour les fœtus) des estimations de l'âge au décès utilisées par les médecins obstétriciens, ainsi que des méthodes de calcul issues de travaux récents (Scheuer and Black 2000) (Figure 11).

La population inhumée

La population inhumée autour du chevet de l'église anonyme de Blandy-les-Tours constitue donc un ensemble de plus de 70 sujets dont l'âge au décès n'excède pas 30 mois. Ainsi, pendant environ deux siècles, les familles ont-elles choisi d'y enterrer leurs «prématurés», nourrissons et très jeunes enfants, en les isolant du cimetière paroissial, après qu'un très probable répit, suivi d'un baptême *in extremis*, leur aient été accordés par un saint intercesseur (Figure 12).

Outre cette marque d'intérêt pour une population marginalisée, ici véhiculée par l'admission «coûte que coûte» de ce baptême convoité, l'homogénéité chronologique et topographique permet d'appréhender les pratiques funéraires dévolues à cette classe d'âge: lui a-t-on appliqué la gestuelle et les rituels par ailleurs mis en œuvre, entre le XI^e et le XIII^e siècle, pour les adultes ou la seule inhumation dans ce lieu consacré, au plus près du sanctuaire, suffisait-elle ?

Une démarche similaire, visant à décrypter les modes de dépôts des plus jeunes membres d'une communauté a été conduite sur les 12 très jeunes sujets de l'atelier de potiers de Sallèles-d'Aude où, selon les âges au décès (de mort-né à décédé entre le 6^e et le 9^e mois) des modalités de dépôts et d'agencement du corps sont apparues différentes. La palette des âges et le nombre de sujets étant plus étendus à Blandy-les-Tours, il paraissait judicieux de s'interroger sur l'éventualité d'une telle structuration des sépultures et des modes de dépôt des corps selon les âges au décès : les fœtus bénéficient-ils de la même attention que les enfants nés vivants? Un enfant mort-né reçoit-il les mêmes soins funéraires qu'un enfant ayant vécu quelques jours, semaines ou mois ?

Ici, l'ensemble des petits sujets, déposé sur le dos, a été orienté, tête à l'Ouest et les rares discordances sont imputables à la forte densité des sépultures au droit fil du mur oriental du chevet. Les fossoyeurs devaient établir de nouvelles tombes dans un espace de plus en plus restreint et contraint: le sujet n° 61 est ainsi inhumé tête à l'Est, respectant toutefois les rangées des tombes antérieures, et de très jeunes individus (sep. n° 65) ont été inhumés Nord-Sud, au plus près du mur du chevet sur lequel ils semblent s'aligner strictement.

En règle générale, il semble que chaque enfant ait ici été inhumé ceint d'une enveloppe textile dont les effets de contraintes, variés selon le mode de contention, sont parfois nettement visibles sur le squelette. L'enregistrement minutieux des observations taphonomiques, appliqué à chaque sépulture, permettra de considérer le dépôt avec davantage de précision. Mais il apparaît d'ores et déjà que ces nourrissons ont été largement enveloppés dans des linges plus ou moins contraignants avant d'être déposés dans leur fosse. Aucun mobilier céramique ayant pu participer de la cérémonie, aucune «offrande», aucun élément vestimentaire (boucle,...) et aucun système de fermeture métallique du linceul ou des probables langes ayant enserré le corps.

L'iconographie médiévale, relayant en cela la statuaire gallo-romaine figurant nombre d'enfants maillottés, montre en effet des nouveau-nés langés, sans la moindre agrafe, les bras maintenus le long du corps. Les nourrissons ont seulement le visage dégagé et leur tête est couverte d'un capuchon, tandis que bras et jambes sont emprisonnés par le tissu.

Les deux techniques largement usitées pour langer les petits sans faire appel à des systèmes d'attache métallique (épingles ou fibules) semblent ici appliquées dans la mort (Alexandre-Bidon 1985), sans que le choix de l'une ou l'autre ne soit conditionné par l'âge au décès:

- Dans le premier cas (sep. n° 67), le lange est une sorte de large bandage spiralé enveloppant le corps, de la tête aux pieds, contraignant sans doute fortement le corps alors que les membres supérieurs sont plaqués contre le tronc et les membres inférieurs en extension, rapprochés l'un de l'autre.
- Dans le second cas, le lange est maintenu sur le corps par un ruban croisé et le maillottage apparaît plus lâche, permettant une certaine flexion des membres supérieurs et inférieurs (sep. n° 58, n° 60).

La plupart des fosses est exiguë, et même si la lecture des bords de fosse est malaisée dans ce contexte très remanié, elle semble adaptée au seul encombrement du cadavre, entraînant des effets de compression puis de tassement. La décomposition s'est réalisée dans un espace colmaté puisque la fosse a été immédiatement comblée. Il est difficile de percevoir l'incidence réelle d'éventuels contenants rigides en matériaux périssables, tant la lecture des effets de contention souple (dans le cas de dépôts mixtes déployant à la fois des textiles contraignants et un cercueil) oblitère celle des effets de parois rectilignes. En revanche, quelques cas minoritaires (sep. n° 105, Figure 7) montrent l'utilisation de petits coffres en bois d'environ 50 x 20 cm: ici, le grand bouleversement des volumes originels, la dispersion importante des côtes, des éléments de vertèbres, la déconnexion majeure des articulations et la lecture très nette des effets de parois latérales, renvoient à un dépôt en contenant périssable conditionnant une décomposition en espace vide sans autre contrainte perceptible. Accompagnant ce cercueil, des pierres de calage enserrant parfois le corps, délimitant ainsi la fosse souvent illisible; mais, surtout dans les niveaux supérieurs les plus récents et les moins bouleversés, ces pierres n'ont d'autre vocation que d'être des marqueurs, recouvrant le comblement de fosse et déterminant un agencement de surface minimum.

Aucun rituel particulier ne semble ici lié à l'âge des nouveau-nés et rien, bien évidemment, ne peut traduire une éventuelle structuration sociale. Au fil de ces deux siècles, l'ensemble des enfants a reçu un traitement identique tout aussi dépouillé que

peut l'être l'inhumation «normale» contemporaine en contexte paroissial. Mais au-delà des efforts consentis par les parents pour que le baptême soit administré à ces enfants prématurément décédés, on doit souligner, à terme, une forme de traitement privilégié qui leur est accordé dans la mort et qui reproduit sans doute leur chagrin face à ce deuil improbable. Si rien d'ostentatoire n'est perceptible dans l'accompagnement matériel du défunt, on remarque qu'en terme de topographie funéraire, ces sépultures bénéficient d'emplacements largement convoités, sous les gouttières (*stillicidium*) où l'eau d'un baptême perpétuel coule du toit de l'église. La piété de nombre de grands personnages s'exprimera ainsi dans l'élection du lieu de leur sépulture, au pied du mur du sanctuaire. Ainsi, maintenir dans la mort ces petits, déjà heureux bénéficiaires d'un miraculeux répit, au droit fil du sanctuaire, ne pas se contenter de cet inespéré baptême mais leur offrir une sépulture dans un emplacement par ailleurs largement convoité, témoigne s'il le fallait encore, de l'estime accordée par les adultes, non seulement au salut mais à la dépouille de leurs tout-petits et de l'affliction manifestée, de tout temps, devant la perte d'un enfant.

Conclusion

Bien que spectaculaire et atypique, ce cimetière spécialisé de Blandy-les-Tours n'a livré qu'une partie inquantifiable de la population inhumée originelle: l'arasement massif du site (absence d'élévation des bâtiments et oblitération des sols associés), les contraintes des interventions archéologiques successives et les recoupements liés aux structures castrales rendent difficile l'estimation du nombre, même approximatif, de nouveau-nés inhumés au cours des deux siècles considérés.

En quoi ce cimetière peut-il être représentatif de la mortalité néo-natale après 1000-1050, sachant qu'intervient ici une dimension impalpable, celle de l'administration ou non du baptême? Et d'ailleurs, que peut-on connaître de cette mortalité ?

Des travaux démographiques récents tendent à montrer qu'au Moyen-Âge (comme pour toutes les communautés antérieures au XVIII^e siècle, 1 enfant sur 2 meurt avant 5 ans et la moitié des effectifs décède avant 18 ans (Niel 1997). On estime donc qu'un enfant sur 3 né vivant n'atteint pas l'âge de 5 ans sans que ne puisse être introduite la notion de «baptisé» ou «non baptisé» (Lett 1997).

Si cet échantillon ne saurait être représentatif d'une population qu'il est difficile d'appréhender, il permet d'étayer la proposition selon laquelle l'église anonyme de Blandy-les-Tours s'était dotée, peu après l'an Mil, d'un chevet probablement dédié à la suscitation des nouveau-nés décédés sans avoir été baptisés. Alors que cette pratique populaire, largement répandue et tolérée par l'Eglise, se diffuse plutôt à la fin du Moyen-Âge, sa réalité archéologique paraît ici attestée dès 1050 où un sanctuaire à répit, dévolu à cet effet, serait en fonction à Blandy-les-Tours.

BIBLIOGRAPHIE

- Alduc-Le Bagousse, A. (1997), «Comportements à l'égard des nouveau-nés et des petits enfants dans les sociétés de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen-Age», Actes des 7^{èmes} Journées anthropologiques, *L'enfant, son corps, son histoire*, Editions APDCA, p. 61-67.
- Alexandre-Bidon D. et Closson M. (1985), *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, Presses Universitaires de Lyon, Ed. du CNRS, 1985, 276 p.
- Berato J.; Borreani M.; Brun J.-P. et al. (1997), Le fœtus antique de Costebelle (Hyères, Var) et ses lésions pathologiques, Actes des 7^{èmes} Journées anthropologiques, *L'enfant, son corps, son histoire*, Editions APDCA, p. 9-24.
- Biraben J.-N. (1973), «La médecine et l'enfant au Moyen-Age», *Enfants et Sociétés, Annales de Démographie Historique*, p. 73-75.
- Blaizot F., Alix G., Ferber E. (2003), «Le traitement funéraire des enfants décédés avant un an dans l'Antiquité: études de cas», *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., t. 15, 2003, 1-2, p. 49-77.
- Brothwell, D. R. (1981), *Digging up bones, The excavation, treatment and study of human skeletal remains*, Oxford, Oxford University Press, 3^{ème} ed.
- Carre, F. (1996), «Le site de Portejoie (Tournedos-Val de Reuil, Eure), VII^e-XIV^e siècle: organisation de l'espace funéraire», *Archéologie du cimetière chrétien*, Actes du 2^e colloque A.R.C.H.E.A, Orléans, 29 septembre-1^{er} octobre 1994, Tours, p. 153-162.
- Denis F.-A., (1896), le séjour de Jeanne d'Arc à Lagny d'après le procès de sa condamnation, les chroniques du temps et l'histoire locale, *Bulletin de la Conférence d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Meaux*, 1896, n° 4, pp. 153-158.
- Duday H., Laubenheimer F., Tillier A.-M. (1995), *Sallèles d'Aude, nouveau-nés et nourrissons gallo-romains*, Centre de Recherches d'Histoire Ancienne, volume 144, Série amphores 3.
- Fazekas I. G, Kosa F. (1978), *Forensic fetal osteology*, Akademiai Kiado, Budapest.
- Flandrin J.-L. (1973) «L'attitude à l'égard du petit enfant et les conduites sexuelles dans la civilisation occidentale, Structures anciennes et évolution», *Enfants et Sociétés, Annales de Démographie Historique*, p. 143-210.
- Garnotel A., Fabre V. (1997), «La place de l'enfant médiéval dans l'espace des morts, Apport des fouilles du lunelois», Actes des 7^{èmes} Journées anthropologiques, *L'enfant, son corps, son histoire*, Editions APDCA, 1997, p. 9-24.
- Gelis J. (1984), *L'arbre et le fruit*, Fayard, Paris, 611 p.
- Guillon M., Portat E., Sellier P. (2002), *Provins, une fouille programmée associée à un chantier-école*, Archéopages, INRAP, Paris.
- Guy H., Masset C. (1997), «Particularités taphonomiques des os d'enfants», Actes des 7^{èmes} Journées anthropologiques, *L'enfant, son corps, son histoire*, Editions APDCA,
- Gy P.-M. (1990), «Du baptême pascal des petits enfants au baptême *quamprimum*», *Haut Moyen-Âge, Culture, Education et Société*, Etudes offertes à Pierre Riché, Centre de Recherche sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen-Âge de l'Université Paris X-Nanterre, Ed. Publidix-Erasme, La Garenne-Colombe, p. 353-365.

Laurent S. (1989), *Naître au Moyen-Age, De la conception à la naissance, la grossesse et l'accouchement (XII^e-XV^e siècle)*, Le Léopard d'Or, Paris.

Lett D. (1997), *L'enfant des miracles*, Enfance et société au Moyen-Age (XII^e-XIII^e siècle), Aubier, Paris, 396 p.

Mandy B. (1995), Ambérieu-en-Bugey, Chapelle Saint-Germain d'Amberieu, *Les premiers monuments chrétiens de la France*, tome1, Picard, Paris, p. 196-199.

de Mecquenem C. (2002), L'église anonyme de Blandy-les-Tours, dans COSTE *et al.*, Rapport de la fouille programmée de la partie nord du château, Conseil général de Seine-et-Marne, SRA Ile-de-France, INRAP, Dammarie-les-Lys, Saint-Denis.

Niel C. (1997), «Les inhumations d'enfants au sein de la cour d'Albane, Groupe épiscopal de Rouen, période des X^eme-XI^eme siècle», Actes des 7^{èmes} Journées anthropologiques, *L'enfant, son corps, son histoire*, Editions APDCA, p. 45-80.

Palazzo-Bertholon B. (2003), Compte-rendu de l'étude en cours des mortiers, dans COSTE *et al.*, Rapport de la fouille programmée de la partie nord du château, Conseil général de Seine-et-Marne, SRA Ile-de-France, INRAP, Dammarie-les-Lys, Saint-Denis.

Prigent D. et Hunot (1996), *La mort: voyage au pays des vivants, Pratiques funéraires en Anjou*, catalogue de l'exposition «A réveiller les morts, Rites funéraires en Anjou», Angers, 151 p.

Rubellin M. (1982), «Entrée dans la vie, entrées dans la société: autour du baptême à l'époque carolingienne», *Les entrées dans la vie, Initiations et apprentissages*, XII^{ème} Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Nancy, p. 31-51.

Saintyves P. (1911), Les résurrections d'enfants mort-nés et les sanctuaires à répit, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, II, p. 65-74.

Scheuer L., Black S. (2000), *Development Juvenile Osteology*, Academic Press, Bath Somerset.

Sigal P.-A. (1987), «La grossesse, l'accouchement et l'attitude envers l'enfant mort-né à la fin du Moyen-Age d'après les récits des miracles», *Santé, médecine et assistance au Moyen-Age*, Actes du 110^{ème} Congrès des Sociétés Savantes de Montpellier, Section d'histoire médiévale et de philologie, I, p. 23-41.

Treffort C. (1997a), «La vie et le corps de l'enfant au VI^eme siècle, perception, signification et utilisation du thème de l'enfance dans l'œuvre de Grégoire de Tours, Actes des 7^{èmes} Journées anthropologiques, *L'enfant, son corps, son histoire*, Editions APDCA.

Treffort C. (1997b), «Archéologie funéraire et histoire de la petite enfance, quelques remarques à propos du haut Moyen-Age», *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVI^{èmes} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Septembre 1994, Presses Universitaires du Mirail.

Viré M. (1995), *Le château fort de Blandy-les-Tours, images de son histoire*, Mémoires et Patrimoine en Seine-et-Marne, Comité des Archives et du patrimoine de Seine-et-Marne.

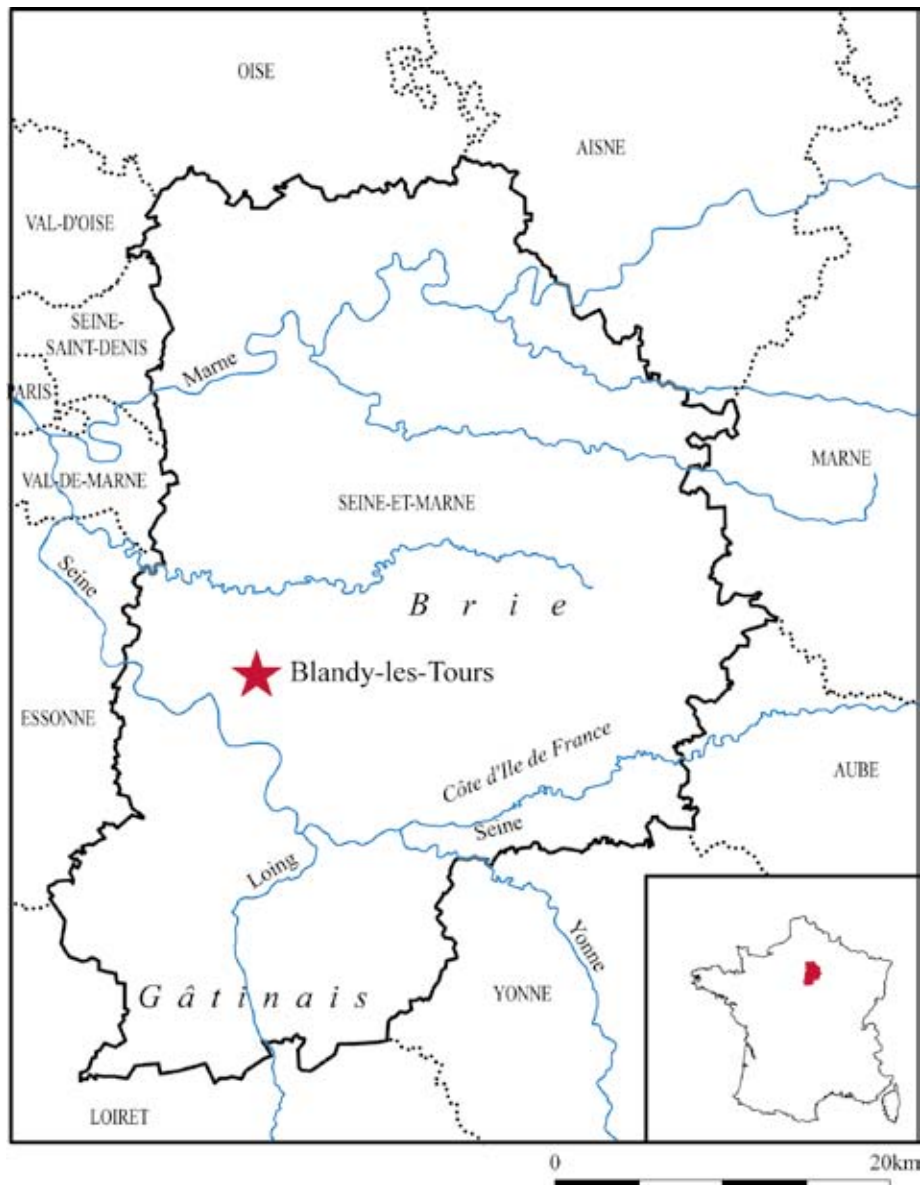


Figure 1.- Localisation de Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne) (infographie B. Delattre, SDASM).

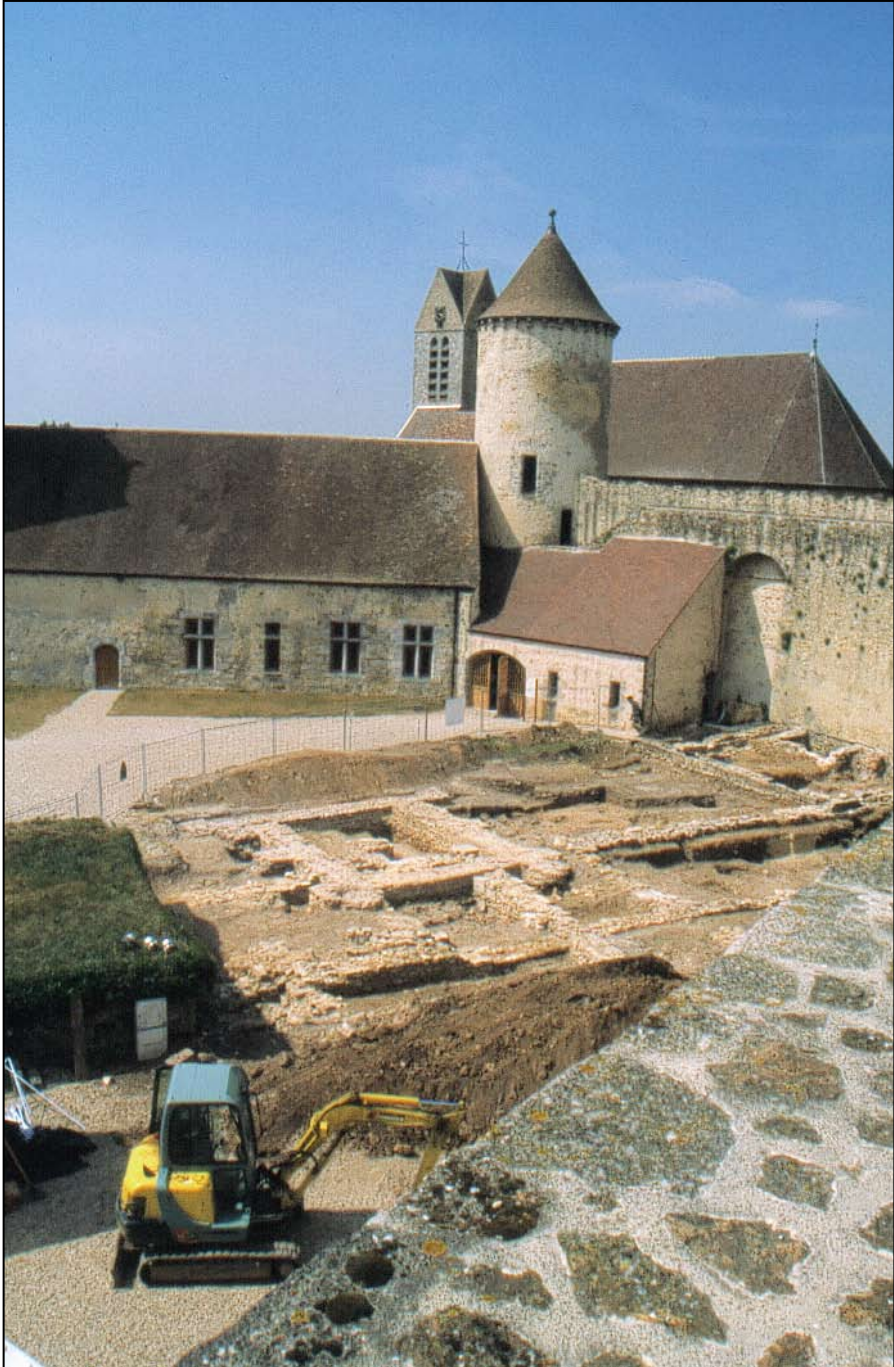


Figure 2.- Dégagement du chevet de l'église dite «anonyme» dans la cour du château ; à l'arrière plan, l'église Saint-Maurice (cliché N. Ameye, INRAP).

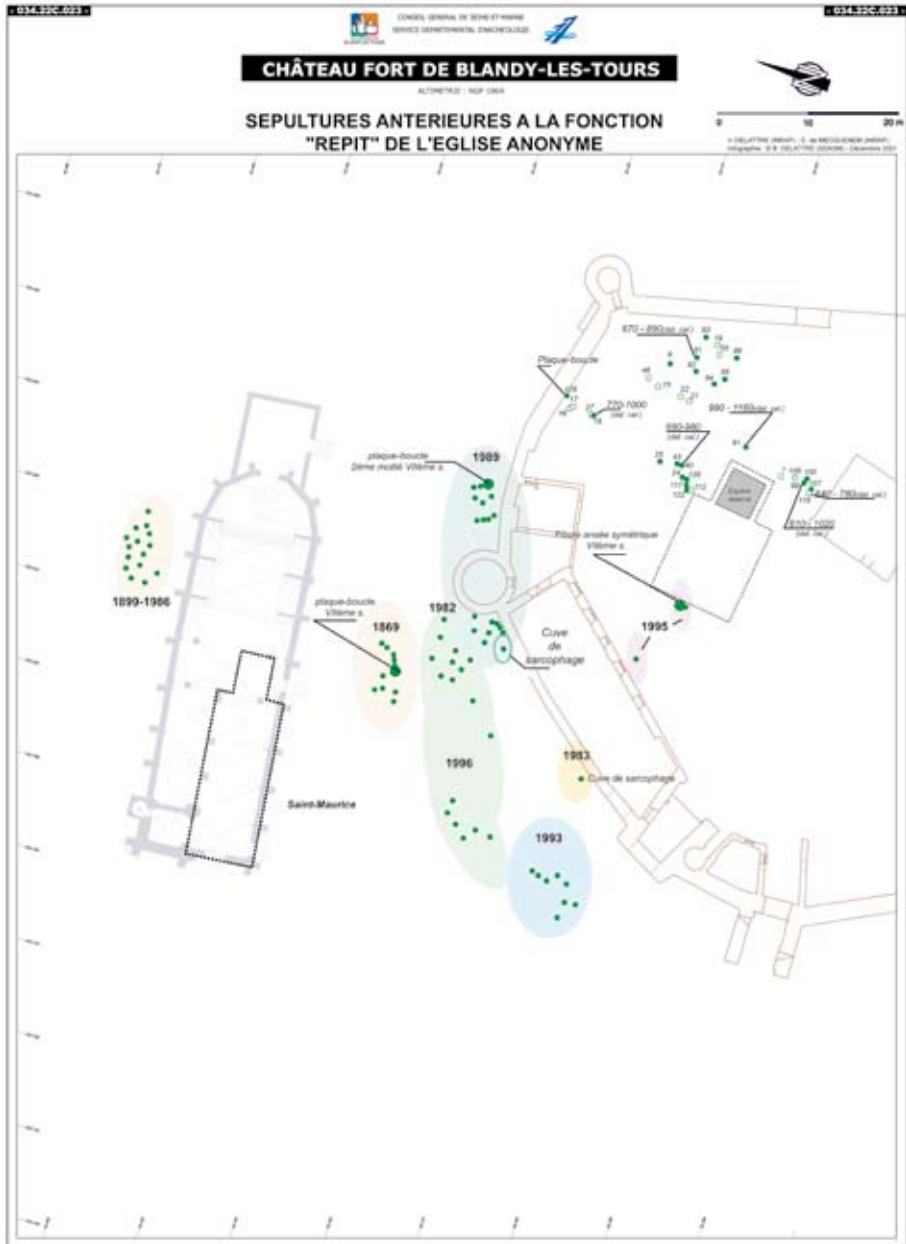


Figure 3.- plan de situation des deux églises (Saint-Maurice et église dite «anonyme») et du château de Blandy-les-Tours (infographie B. Delattre).



Figure 4.- Vue, depuis le Nord, des travées orientales de l'église anonyme (cliché N. Ameye).



Figure 5.- Vue générale de la proximité du chevet en cours de fouille (cliché N. Ameye).

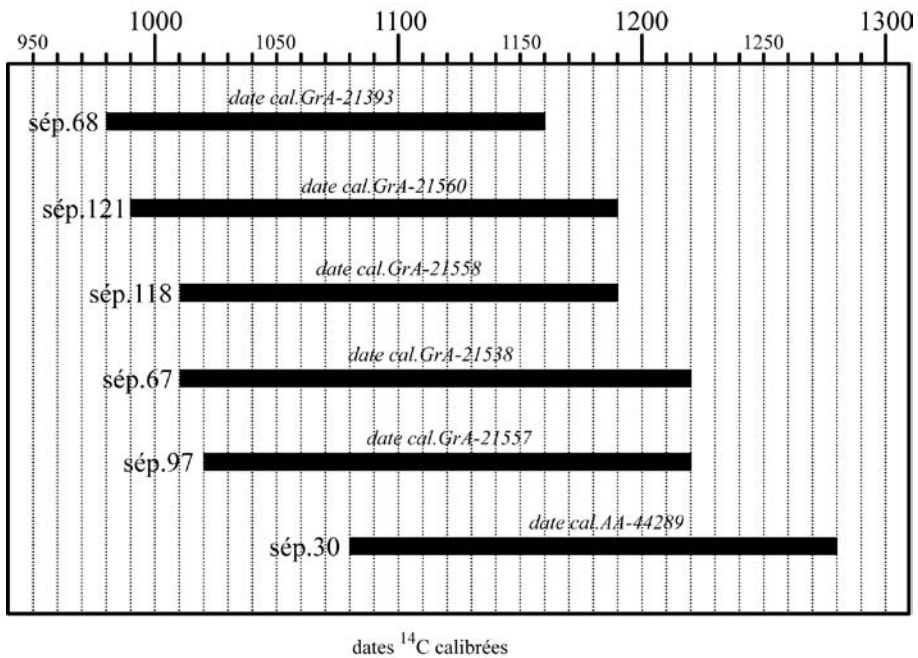


Figure 6.- Tableau de mise en perspective des datations 14C des sépultures des nouveau-nés associés à la fonction «répit» de l'église dite «anonyme».



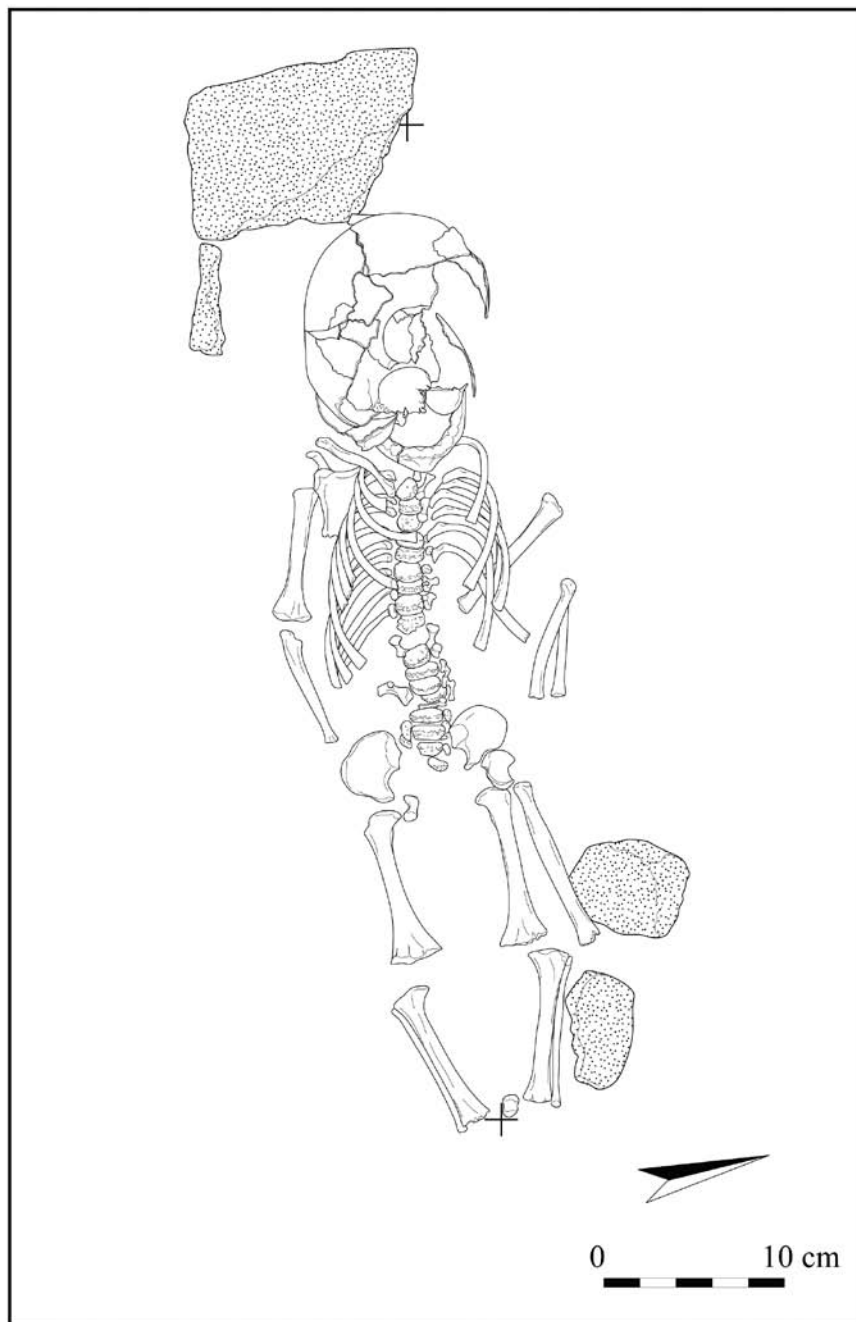
Figure 7.- Sépulture d'un sujet dont l'âge au décès est compris entre 34 et 36 semaines in utero (cliché N. Ameye).



Figure 8.- Sépulture double accueillant deux sujets dont l'âge au décès est compris entre 30 et 32 semaines in utero (cliché N. Ameye).



Figure 9.- Fouille fine d'une sépulture (cliché N. Ameye).



Infographie E. Boitard

Blandy-les-Tours 2002, sépulture 110 (sect. 5).

Figure 10.- Relevé in situ de la sépulture d'un sujet dont l'âge au décès est compris entre 34 et 36 semaines in utero (relevé et infographie Eve Boitard, INRAP).

NASCITURUS: INFANS, PUERULUS. VOBIS MATER TERRA. LA MUERTE EN LA INFANCIA

sep.	humerus		radius		ulna		fémur		tibia		fibula		stature (moy.)		âge au décès			
	long.	diam.	long.	diam.	long.	diam.	long.	diam.	long.	diam.	long.	diam.	long.	circconf.	long.	circconf.		
6	6,8	0,52	1,9	5,3(D)	0,39(D)	1,2(D)	6,1	0,44	1,7	7,8	2,1	0,58	2,1	7,8	2,1	54,29 cm	entre 0 et 6 semaines	
29	7,1(D)	0,64(D)	1,9(D)	5,8	0,49	1,6	6,6	0,57	1,6	8,3(D)	2,6(D)	0,81(D)	2,6(D)	7,3(D)	0,75(D)	57,55 cm	entre 0 et 6 semaines	
32	5,9(D)	0,4(D)	1,4(D)	6,2(D)	0,55(D)	1,5(D)	6,8	0,57	1,7	9,4	2,7	0,85	2,7	7,6	0,71	46,84 cm	entre 34 et 36 semaines in utero	
38	10,3	0,97	3	8	0,73	2										82,13 cm	entre 6 semaines et 3 mois	
38.01																87,28 cm	entre 6 et 18 mois	
57	6,2	0,52	1,5	7,3(D)	0,62(D)	1,6(D)	5,6	0,37	1,1	7,1	0,65	2,1	0,65	2,2	6,6	0,65	76,88 cm	entre 6 et 12 mois
58	7	0,61	2	5,6(D)	0,45(D)	1,5(D)	6,2	0,49	1,4	8,1	0,72	2,2	0,72	2,2	7	0,6	49,17 cm	autour de 38 semaines in utero
60	7	0,61	2	5,6(D)	0,45(D)	1,5(D)	7,5	0,64	2	8,1	0,72	2,2	0,72	2,2	7	0,6	55,41 cm	autour de 6 semaines
60.01																	63,88 cm	entre 0 et 6 semaines
61	8,3	0,73	2,4	6,5	0,6	1,8	7,4	0,6	1,8	10,4	0,85	2,5	0,85	2,5	8,8	0,8	66,63 cm	autour de 3 mois
63	7(D)	0,69(D)	2,5(D)	5,7	0,5	1,7	6,2	0,46	1,4	7,6	0,68	2,1	0,68	2,1	6,3	0,52	56,93 cm	entre 0 et 6 semaines
64	5,9	0,5	1,7	4,7	0,37	1,1	5,4	0,39	1,1	6,5	0,65	2,1	0,65	2,1	5,7	0,55	46,82 cm	entre 34 et 36 semaines in utero
64.01																	52,13 cm	entre 24 et 26 semaines in utero
65	6,7	0,66	2,1	5	0,34	1,2	6,2	0,47	1,5	7,6(D)	0,42(D)	1,6(D)	0,42(D)	1,6(D)	6,3	0,52	34,95 cm	entre 0 et 6 semaines
67	6,3	0,49	1,6	5	0,34	1,2	4(D)	0,25(D)	0,9	4,6(D)	0,76(D)	2,5(D)	0,76(D)	2,5(D)	6,4	2,1	50,38 cm	entre 38 et 40 semaines in utero
67.01																	35,18 cm	entre 24 et 26 semaines in utero
68	9,5	0,94	3	7,4	0,7	2,1	8,1	0,73	2,1	11,3	1,05	3,4	1,05	3,4	7,5(D)	0,75(D)	73,54 cm	entre 6 semaines et 3 mois
68.01																	59,2 cm	entre 0 et 6 semaines
70	6,5	0,55	2	5,2	0,4	1,55	5,9	0,43	1,5	7,6	0,68	2,2	0,68	2,2	6,6(D)	0,64(D)	61,98 cm	entre 6 semaines et 3 mois
71	8	0,64	2,1	6,2	0,49	1,6	6,9	0,52	1,6	9,5	0,9	2,8	0,9	2,8	7,8(D)	0,74(D)	61,42 cm	entre 6 semaines et 3 mois
72	8	0,62	2,1	6,4	0,53	1,6	7,1	0,6	1,7	6,7(D)	0,59(D)	2(D)	0,59(D)	2(D)	5,5(D)	0,35(D)	46,95 cm	autour de 34 semaines in utero
73	6,3	0,38	1,5	5,5	0,36	1,4	6,2	0,5	1,8	6,9	0,54	1,8	0,54	1,8	6,9	0,54	49,85 cm	40 semaines in utero
76																	54,78 cm	entre 0 et 6 semaines
77																	62,24 cm	entre 0 et 6 semaines
78																	44,13 cm	entre 6 semaines et 3 mois
78.01																	62,24 cm	entre 6 semaines et 3 mois
87-A	5,4	0,4	1,4	5,5	0,46	1,4	5	0,4	1,5	6,2	0,42	1,5	0,42	1,5	6,2	0,42	56,45 cm	autour de 32 semaines in utero
87-B	5,3	0,4	1,4	4,3	0,3	1,4	5	0,4	1,5	6(D)	0,5(D)	1,9(D)	0,5(D)	1,9(D)	5,3	0,5	43,23 cm	entre 0 et 6 semaines
88	6,7	0,6	1,9	9,5(D)	0,74(D)	2,3(D)	6,2	0,4	1,2	6,7	0,6	2,1	0,6	2,1	6,2	0,4	43,03 cm	entre 30 et 32 semaines in utero
89	7,4	0,62	2	5,9(D)	0,6(D)	1,5(D)	10,1(D)	8,5(D)	2,1(D)	8,7(D)	0,83(D)	2,5(D)	0,83(D)	2,5(D)	7,4	0,74	52,97 cm	entre 0 et 6 semaines
90																	58,54 cm	autour de 18 mois
93	11,9(D)	0,78	0,75	2,1	9,3(D)					15,5(D)							97,62 cm	entre 6 semaines et 3 mois
94	7,8	0,75	2,1	5,6(D)	0,36(D)	1(D)	7,4	0,6	1,8	7,4	0,6	1,8	0,6	1,8	7,4	0,6	61,13 cm	entre 6 semaines et 3 mois
95	6,2(D)	0,46(D)	1,6(D)							7,9(D)	0,71(D)	2,2(D)	0,71(D)	2,2(D)	7,9	0,69	60,43 cm	entre 38 et 40 semaines in utero
96																	59,13 cm	entre 0 et 6 semaines
97	7	0,58	1,9	4,5(D)	0,32(D)	0,9(D)	6,5	0,55	1,5	8,1	0,74	2,2	0,74	2,2	6,8	0,44	52,97 cm	entre 0 et 6 semaines
100	5,6	0,43	1,3	5(D)	0,35(D)	1,1(D)											45,06 cm	entre 32 et 34 semaines in utero
100.01																	50,94 cm	autour de 40 semaines
102	6,9	0,58	2	5,8(D)	0,45(D)	1,5(D)	6,9	0,58	2,2	8	0,69	2,2	0,69	2,2	7,8	0,7	55,41 cm	entre 0 et 6 semaines
103	7,8	0,7	2,4	6,7	0,54	1,7	6,9(D)	0,52(D)	1,6(D)	8	0,69	2,2	0,69	2,2	7,8	0,7	61,31 cm	entre 6 semaines et 3 mois
104	7,2	0,6	2,1	5,6(D)	0,4(D)	1,6(D)	6,4	0,5	1,6	8,5(D)	0,67(D)	2,4(D)	0,67(D)	2,4(D)	7,1(D)	0,64(D)	56,54 cm	entre 0 et 6 semaines
105	5,8	0,5	1,8	4,8	0,37	1,1	5,5	0,4	1,3	6,6	0,6	2,1	0,6	2,1	5,7	0,6	46,98 cm	entre 34 et 36 semaines in utero
105.01																	52,85 cm	entre 0 et 6 semaines
106	7,4	0,75	2,6	10,6	0,75	2,6	6,7(D)	0,51(D)	1,9(D)	9	0,92	2,9	0,92	2,9	8	0,82	59,55 cm	entre 6 semaines et 3 mois
109	6,5	0,56	2	6,2	0,51	1,7	7,1	0,63	1,8	9,2	0,92	2,9	0,92	2,9	8	0,82	62,80 cm	entre 0 et 6 semaines
110	8	0,77	2,5	6,2	0,51	1,7	6	0,46	1,3	9,2	0,92	2,9	0,92	2,9	8	0,82	51,35 cm	entre 6 semaines et 3 mois
111																	51,35 cm	entre 0 et 6 semaines
114	5,8	0,5	1,9	5,1	0,4	1,7	5,9(D)	0,6(D)	1,6(D)	7,8(D)	0,7(D)	2,4(D)	0,7(D)	2,4(D)	7,8	0,7	52,79 cm	entre 0 et 6 semaines
118	10,5	0,82	2,8	8,2	0,64	1,9	9(D)	0,67(D)	1,2(D)	4(D)	1,37	3,1(D)	1,08	0,84	3		83,13 cm	entre 0 et 6 semaines
120	6,6(D)	0,61(D)	2(D)				6	0,53	1								52,03 cm	entre 6 et 12 mois
121	7,2	0,63	2,1	5,9(D)	0,5(D)	1,4(D)				8,2	0,8	2,5	0,8	2,5	7	0,64	37,15 cm	entre 0 et 6 semaines
125	0,54	0,5	1,5	4,4(D)	0,34(D)	1(D)	5,1	0,35	1,1	6,1	0,56	1,9	0,56	1,9	5,5	0,48	44,18 cm	entre 30 et 32 semaines in utero
128	6,6	0,5	1,9														52,10 cm	entre 0 et 6 semaines

Figure 12.- Tableau d'estimation des âges au décès des plus jeunes sujets périnataux inhumés autour du chevet de l'église anonyme de Blandy-les-Tours.